

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 3 mai 2021, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Physiquement :

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 6 avril 2021
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance 22 avril 2021
- 4.0 Adoption des comptes payés d'avril 2021
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mars 2021
- 6.0 Période de questions

- 7.0 Dérogations :
 - 7.1 Dérogation 2021-04-0005

- 8.0 Règlements :
 - 8.1 Adoption du règlement 641 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, RB, M, PAT
 - 8.2 Avis de motion et présentation projet de règlement modifiant le règlement 607 sur la gestion contractuelle

- 9.0 Résolutions :
 - 9.1 Unis pour la Faune – Demande d'appui
 - 9.2 Embauche emploi d'été
 - 9.3 Constat d'infraction – Bâtiment situé sur le lot 5 590 286



- 9.4 Mandat seconde phase des plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la ABVM de Waterville
- 9.5 Mandat de plans et devis pour les installations mécaniques et d'électricité incluant la géothermie pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville
- 9.6 Mandat d'ingénierie préliminaire en structure pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville
- 9.7 Mandat d'analyse de la qualité de l'air et de surface pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville
- 9.8 Mandat de caractérisation complète des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville
- 9.9 Mandat de plans et devis en ingénierie civile pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville
- 9.10 Église ABVM de Waterville - Engagement d'acquisition conditionnel par la Ville
- 9.11 Approbation du règlement # 2021-002-A de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook
- 9.12 415, rue King – PIIA 2021-03-0003
- 9.13 Embauche pompier volontaire
- 9.14 Éveil – Soutien projet 12 jours en juin
- 9.15 Charte municipale pour protection de l'enfant
- 9.16 Mandat travaux d'asphalte - skatepark
- 9.17 Appel d'offre asphaltage chemin de Courval
- 9.18 Rechargement Paquette / Astbury

10.0 Varia

11.0 Questions des contribuables

12.0 Levée de l'assemblée

4847-2021-05-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;



QUE le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée;

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant;

9.19 Report du délai de règlement du solde pour le lot 3054012

9.20 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

4848-2021-05-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté.

4849-2021-05-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 avril 2021 soit adopté.

4850-2021-05-03

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité



QUE les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 avril 2021 soient adoptés :

Les activités courantes du 1^{er} au 30 avril 2021 : 153,687.61\$

Les salaires du 1^{er} au 31 mars 2021 : 34,178.06\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.304.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2021

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de février 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

4851-2021-05-03

DÉROGATION 2021-04-0005

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée pour un immeuble situé au 30, rue Mountain View, lot 2 129 550, concernant l'implantation du bâtiment principal et de deux bâtiments accessoires ;

CONSIDÉRANT QUE les normes d'implantation du règlement de Zonage 614 exigent une marge avant de 8 mètres ainsi qu'une marge latérale de 1,5 mètre pour les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments ont été construits alors que ce secteur était compris dans la municipalité du Canton d'Ascot, par conséquent aucun permis n'a été retrouvé et la preuve de droit acquis n'a pas pu être démontrée par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite régulariser l'implantation du bâtiment principal et des deux bâtiments accessoires ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment principal et du garage détaché ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment accessoire situé le plus de près de la limite arrière est dérogatoire, que celui-ci possède des ouvertures du côté de la limite mitoyenne et que l'égouttement de la toiture se fait sur le lot voisin, ce bâtiment pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;



CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure permettant une distance de la limite avant de 6,03 mètres plutôt que 8 mètres pour le bâtiment principal et une distance de 1,42 mètres de la limite droite plutôt que 1,5 mètres pour le garage détaché et de refuser la demande de dérogation mineure pour le bâtiment accessoire situé le plus près de la limite arrière, car celui-ci pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de dérogation mineure permettant une distance de la limite avant de 6,03 mètres plutôt que 8 mètres pour le bâtiment principal et une distance de 1,42 mètres de la limite droite plutôt que 1,5 mètres pour le garage détaché et de refuser la demande de dérogation mineure pour le bâtiment accessoire situé le plus près de la limite arrière, car celui-ci pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

4852-2021-05-03

ADOPTION DU REGLEMENT N° 641 INTITULE : «REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 614 AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX EN ZONE R, RB, M, PAT»

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 6 avril 2021;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 641 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de modifier les normes concernant la garde d'animaux en zone R, RB, M, PAT*» soit adopté.

4853-2021-05-03

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 607 sur la gestion contractuelle.



De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

4854-2021-05-03

UNIS POUR LA FAUNE – DEMANDE D’APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU’au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU’un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;



POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

4855-2021-05-03

EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit combler un poste pour l'entretien paysager par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employé d'été :
Département Espaces verts :

1. Madame Roxane Côté et de l'affecter aux travaux de préparations des plates-bandes, aménagements paysagers, arrosage des fleurs et autres tâches connexes pour la saison 2021.

4856-2021-05-03

CONSTAT D'INFRACTION – BATIMENT SITUE SUR LE LOT 5 590 286

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire de l'immeuble le 19 novembre 2019 pour un bâtiment dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a pris la décision de démolir le bâtiment et a demandé un délai supplémentaire au conseil municipal ;



CONSIDÉRANT QU'une résolution, no. 4502-2019-12-02, a été adoptée le 2 décembre 2019 accordant un délai supplémentaire au propriétaire jusqu'au 30 avril 2020 pour terminer les travaux de démolition ;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire jusqu'au mois de novembre 2020 a été convenu verbalement avec l'inspecteur lors d'une inspection effectuée le 15 juin 2020 :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas respecté le délai accordé par la résolution ou le délai supplémentaire convenu verbalement avec l'inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.4 du règlement de construction 616 mentionne que le terrain doit être nettoyé des décombres et des déchets au plus tard 30 jours après la fin des travaux de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.4 du règlement de construction 616 mentionne que l'amende minimale pour une première infraction est de 100 \$ et les frais pour chaque infraction ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 avril 2021, le terrain n'était toujours pas libéré des décombres et des déchets;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Justin Doyle, technicien en urbanisme, environnement et à la voirie à procéder à l'émission d'un constat d'infraction pour les infractions commises sur le lot 5 590 286 ;

Et

De mandater la firme d'avocats Cain Lamarre pour la préparation desdits constats d'infractions ainsi que des préavis de demandes d'ordonnances afin d'enjoindre le propriétaire à finaliser les travaux de démolition et à libérer le terrain des débris.

4857-2021-05-03

MANDAT SECONDE PHASE DES PLANS PRÉLIMINAIRES DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE ASSOMPTION DE LA B.V.M. DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Ateliers architecture Inc., en date du 26 novembre 2020 pour les services professionnels pour la réalisation de la seconde phase des plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la B.V.M. de Waterville au montant de 11 000\$ plus les taxes applicables ;



Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Ateliers architecture Inc. pour les services professionnels pour la réalisation de la seconde phase des plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la B.V.M. de Waterville au montant de 11 000\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4858-2021-05-03

MANDAT DE PLANS ET DEVIS POUR LES INSTALLATIONS MECANQUES ET D'ELECTRICITE INCLUANT LA GEOTHERMIE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE ABVM DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'IME Experts-Conseils Inc., en date du 30 novembre 2020 pour les services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour les installations mécaniques et d'électricité incluant la partie géothermie, pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 27 750\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à IME Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour les installations mécaniques et d'électricité incluant la partie géothermie, pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 27 750\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



MANDAT D'INGENIERIE PRELIMINAIRE EN STRUCTURE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE ABVM DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de BIGIS Experts conseils, en date du 27 novembre 2020 pour les services professionnels pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire en structure pour la transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 6 900\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à BIGIS Experts conseils pour les services professionnels pour la réalisation de l'ingénierie préliminaire en structure pour la transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 6 900\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

MANDAT D'ANALYSE DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE SURFACE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE ABVM DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de S Air, en date du 25 novembre 2020 pour une étude de la qualité de l'air et de la surface pour la transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 2 595\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à S Air pour une étude de la qualité de l'air et de la surface pour la transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 2 595\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



MANDAT DE CARACTERISATION COMPLETE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE ABVM DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de S Air, en date du 25 novembre 2020 pour la caractérisation complète des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 3 930\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à S Air pour la caractérisation complète des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 3 930\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

MANDAT DE PLANS ET DEVIS EN INGENIERIE CIVILE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE ABVM DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre l'avancement des études pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de St-Georges Structures et Civil, en date du 30 novembre 2020 pour les services professionnels pour la réalisation de plans et devis en ingénierie civile, pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 3 600\$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à St-Georges Structures et Civil pour les services professionnels pour la réalisation de plans et devis en ingénierie civile, pour le projet de transformation de l'église ABVM de Waterville au montant de 3 600\$ plus les taxes applicables;

De financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;



D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4863-2021-05-03

ÉGLISE ABVM DE WATERVILLE - ENGAGEMENT D'ACQUISITION CONDITIONNEL PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT l'offre de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité de céder l'église Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Waterville à la Ville de Waterville pour la somme de 1\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est présentement dans des démarches d'études, d'analyses et d'élaboration de plans et devis préliminaires dans le but de transformer l'église en lieu multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de cette envergure représente des coûts très importants ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet dépendra de l'obtention de subventions permettant de ne pas avoir trop d'impact sur la taxation aux citoyens ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville s'engage à acquérir l'église Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie de Waterville pour la somme de 1\$ **conditionnellement** à l'obtention de subventions suffisantes pour permettre la réalisation du projet de transformation en lieu multifonctionnel.

4864-2021-05-03

APPROBATION DU RÈGLEMENT #2021-002-A DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 19 janvier 2021 le *Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$)*.

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002* visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU que la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions.



ATTENDU que la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable.

ATTENDU qu'il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le *Règlement numéro 2021-002* afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002-A* a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

4865-2021-05-03

415, rue King – PIIA 2021-03-0003

CONSIDÉRANT QU'une demande de construction a été déposée pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 662 312, rue King ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.4.1 du règlement sur les PIIA no 618 mentionne que les travaux de construction des nouveaux bâtiments principaux situés dans le secteur Résidentiel du Centre-Ville doivent être analysés selon les critères d'évaluation de l'article 5.9 du même règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des plans préparés par Les Dessins SG no. 929 ainsi que plusieurs échantillons de couleurs lors de la rencontre du 23 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a analysé le projet selon les critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 23 mars le comité consultatif en urbanisme a évalué que les plans ne répondaient pas à l'ensemble des critères applicables et a formulé certaines recommandations sur la volumétrie et l'implantation du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis de nouveaux plans préparés par Les Dessins SG modifiés, ceux-ci diminuant la hauteur du projet original suite aux recommandations du CCU ;



CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué une réanalyse du projet en fonction des modifications et est d'avis qu'il répond aux critères du règlement sur les PIIA à l'exception du critère a) concernant l'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de PIIA 2021-03-0003 au, 415, rue King, lot 5 662 312, selon la 2^e version des plans du demandeur préparés par Les Dessins SG, déposés le 2021-04-20, conditionnellement à une modification de l'implantation, le bâtiment devant être implanté à une distance minimale de 8 mètres et maximale de 12 mètres pour s'aligner avec les autres bâtiments du secteur;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la recommandation du CCU en autorisant la demande de PIIA 2021-03-0003 au, 415, rue King, lot 5 662 312, selon la 2^e version des plans du demandeur préparés par Les Dessins SG, déposés le 2021-04-20 **conditionnellement** à une modification de l'implantation, le bâtiment devant être implanté à une distance minimale de 8 mètres et maximale de 12 mètres pour s'aligner avec les autres bâtiments du secteur.

4866-2021-05-03

EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le nombre d'effectifs pompiers est réduit de jour ;

CONSIDÉRANT une recommandation du chef-pompier

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de monsieur Frédérick Ménard au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

4867-2021-05-03

ÉVEIL – SOUTIEN PROJET 12 JOURS EN JUIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Éveil organise une activité « 12 jours en juin » qui aura lieu du 4 au 15 juin 2021 ;



CONSIDÉRANT QUE cette activité offrira de la visibilité à la Ville de Waterville et permettra de contribuer aussi à un projet novateur à saveur récréotouristique qui promouvoit les milieux ruraux et tout ce qui les fait vivre, en plus de démontrer de l'intérêt à soutenir L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale dans la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appuyer l'événement et l'organisme qui est une ressource communautaire important en santé mentale, surtout pendant cette période difficile ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE remettre une commandite au montant de 2000\$ à L'éveil pour l'événement « 12 jours en juin ».

4868-2021-05-03

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;



Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

4869-2021-05-03

MANDAT TRAVAUX D'ASPHALTE SKATEPARK

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rénover les infrastructures du Skatepark ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Couillard Construction pour le resurfaçage de l'asphalte au skatepark au montant de 6 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être réalisés à la mi-juin ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé par le FondsTillotson ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre de service, en date du 5 mars 2021, de Couillard Construction pour le resurfaçage de l'asphalte au skatepark au montant de 6 000\$ plus les taxes applicables.

4870-2021-05-03

APPEL D'OFFRE ASPHALTAGE CHEMIN DE COURVAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à des travaux d'asphaltage sur le chemin de Courval ;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE lancer un appel d'offres public pour l'asphaltage du chemin de Courval ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale de signer tous les documents nécessaires au lancement de ces appels d'offres.

4871-2021-05-03

RECHARGEMENT CHEMINS PAQUETTE ET ASTBURY

CONSIDÉRANT QU'une partie des chemins Paquette et Astbury nécessitent un rechargement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire faire l'essai d'un rechargement avec de l'asphalte recyclée et l'ajout d'une membrane afin d'optimiser la durée de vie de ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Couillard Construction pour le rechargement avec de l'asphalte recyclée, la compaction du matériel et l'installation d'une membrane au montant de 13 217 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre de service, de Couillard Construction pour les travaux précédemment mentionnés au montant de 13 217 \$ plus les taxes applicables.

4872-2021-05-03

REPORT DU DÉLAI DE RÈGLEMENT DU SOLDE POUR LE LOTS 3054012

CONSIDÉRANT QUE 9304-5300 QUÉBEC INC demande un délai supplémentaire pour le règlement du solde pour le lot 3054012 tel que décrit au contrat notarié 22 278 487;

CONSIDÉRANT QUE 9304-5300 QUÉBEC INC est en processus de vente de l'ensemble du projet de développement Champêtre;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Carole Chassé

Le conseiller Gaétan Lafond demande le vote :

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote contre

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote pour



La conseillère au siège no 5 Véronique Blais vote pour
La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Et adopté à la majorité

D'accorder un délai supplémentaire de 6 mois aux propriétaires du lot 3054012 pour le règlement du solde soit le 3 novembre 2021.

4873-2021-05-03

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et liberté de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est accélérée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h40.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

